Election au
Comité **T**echnique de **R**éseau du **SSA**

CTR SSA

L'avenir du SSA en dépend !
Votre avenir en dépend !

Dix représentants du personnel (10 titulaires et 10 suppléants) seront élus à la sortie du scrutin.

Le **CTR** est élu au suffrage direct. Il sert à mesurer la représentativité syndicale dans la chaîne d'emploi. Il a pour attributions :

- organisation et fonctionnement des établissements ou services,
- gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC),
- avis sur les règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- évolutions technologiques et de méthodes de travail des établissements ou services et leur incidence sur les personnels,
- grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents,
- égalité professionnelle, parité et lutte contre toutes les discriminations,
- hygiène, sécurité et conditions de travail,
- formation et développement des compétences et qualifications professionnelles,
- insertion professionnelle,
- communication du bilan social de l'administration auprès de laquelle ils sont créés, qui donne lieu à un débat annuel.

FO rappelle :

- **Suppression du paritarisme numérique** : la représentation de l'administration est adaptée en fonction de l'ordre du jour. Outre l'autorité auprès de laquelle le comité est placé et le responsable des ressources humaines, assistent aux séances les interlocuteurs les plus concernés par les sujets discutés.
- **Droit de vote pour les représentants du personnel uniquement** : l'administration ne vote plus.
- **Prise en compte de l'unanimité syndicale** : si un projet de texte recueille un avis défavorable unanime de la part des représentants du personnel, il doit faire l'objet d'un réexamen et une deuxième délibération doit être organisée dans un délai de 8 à 30 jours.
- **Durée du mandat : 4 ans**, durée harmonisée pour toutes les instances de concertation des trois versants de la fonction publique.

Toutes les décisions prises lors du CTR seront d'une importance majeure pour l'ensemble des personnels.

Alors le 6 décembre prochain, tous aux urnes pour voter et faire voter Force Ouvrière !

Des représentants de terrain compétents sont à votre écoute

Élections professionnelles du 6 décembre 2018

Le syndicat LIBRE, INDÉPENDANT et REVENDICATIF

VOTEZ FO DEFENSE